



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le 10 AVR. 2026

ID : 062-216204735-20260330-26_02_09-DE

DCM 26.02.09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
30 mars 2026**

**Date de convocation :
24 mars 2026**

Objet :

Votes pour : 28

Vote contre : 0

Création d'un Comité Social Territorial local

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars, à quatorze heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Éric HEUGUE – Mme Véronique LUPART – M. Sébastien MILON – Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL – Mme Marie-France VERREMAN – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Benoît COUPET – Mme Caroline BERROD – M. Vincent GALLOIS – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Didier RINGARD – Mme Hélène BARRAS – M. Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE – Mme Dorothée CHAVATTE – M. Bruno DELANNOY – M. Jean-Louis BAUVAIS – Mme Coraline TALLE – M. Laurent DELATTRE – Mme Christine DUFORETS – M. Thierry DISSAUX – Mme Anne VENEL – M. Pascal GANTOIS – Mme Emilie DAUTRICHE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membre absent : Mme Séverine GODART.

Monsieur Bruno BIENAIMÉ-DELATTRE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer un Comité Social Territorial local (collectivités et établissements publics de 50 à 199 agents) dans le cadre des élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-7,

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents,



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le **10 AVR. 2026**



ID : 062-216204735-20260330-26_02_09-DE

DCM 26.02.09

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents,

Et après en avoir délibéré au Comité Social Territorial en date du 12 mars 2026, par 0 voix « contre », 6 voix « pour » et 0 abstention, un avis favorable à l'unanimité a été émis,

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- De créer un Comité Social Territorial (CST) local ;
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- D'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
10 avr. 2026

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.